

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 620

23 mars 2010

SOMMAIRE

Abic Holding S.A.-SPF	29718	Luxicav	29726
Argousier S.A.	29718	Luxicav Plus	29726
Arilco S.A.	29722	Marc Pesch S.à r.l.	29753
Artistical Project S.A.	29714	Neptune Immobilier	29751
Artistical Project S.A.	29714	Nouvelle Radiocom S.à r.l.	29751
Aubusson Holding S.A.	29716	Optique Schaefers Lucien S.à r.l.	29749
Bartella S.A.	29716	Pallavicini Group S.A.	29725
BPSG Luxembourg S.à r.l.	29725	Philophon Sàrl	29749
C.G.R.H. s.à.r.l. (Conseil en gestion des res- sources humaines)	29745	Poultly SA	29716
CORPUS SIREO Investment Residential No. 20 S.à r.l.	29754	Raduga Holdings S.A.	29727
Delfi Holding S.A.	29719	Salton S.à.r.l.	29716
Deloitte S.A.	29714	SDP 1 S.à r.l.	29749
Deloitte Touche Tohmatsu	29714	Sensata Management Company S.A.	29749
Deloitte Touche Tohmatsu	29715	Severn Holding Co. S.A.	29760
Detec Holding S.A.	29722	Sherwin-Williams Coatings S.à r.l.	29745
Elhena	29755	Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l. ...	29751
Euroglobe S.A.	29726	SIC Société d'Investissements Continenta- le S.A.	29717
Finacor Holding S.A.	29719	SIEMO Société Immobilière Européenne de Mondorf S.A.	29726
Finacor Holding S.A.	29719	Spotify Technology S.A.	29756
FLOBONA Co Limited	29748	Stone S.A.	29722
Floresta Sàrl	29750	Thamaniah S.A.	29754
Gem2 Conseil S.A.	29717	Thermo Luxembourg Holding S.à r.l.	29725
Gemini S.A.	29717	Universal Management Services Sàrl	29715
Hochston S.A.	29717	Upper Green S.à.r.l.	29748
Knekt S.A.	29719	Vatea S.A.	29718
Laboratoire Dentaire Marc Mullenbach, s.à r.l.	29754	Vatea S.A.	29718
Le Monde du Marbre S.A.	29714	Warehouse & Office Company	29756
Les Granges S.A.	29725	World Trade International S.A.	29715
Lux HDD Holdco 1 S.à r.l.	29717	Wormer-Services S.à r.l.	29748
Luxicav	29748	Xenia Trade S.A.	29745
		Zenit S.A.	29722

Le Monde du Marbre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 107.643.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027464/10.

(100024005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Artistical Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 4B, Um Hau.

R.C.S. Luxembourg B 107.643.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027465/10.

(100024004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Artistical Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 4B, Um Hau.

R.C.S. Luxembourg B 107.643.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027466/10.

(100024003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Deloitte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.895.

Le bilan et le rapport du réviseur d'entreprise au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027467/11.

(100024142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.927.

Les comptes consolidés au 31 mai 2009 et le rapport du réviseur y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027468/11.

(100024140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Universal Management Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.474.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 14 janvier 2010

1. Le nombre de gérants a été augmenté de treize (13) à quinze (15).
2. Monsieur Arnaud SCHREIBER a démissionné de son mandat de gérant.
3. Monsieur Cédric BRADFER, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 FEV. 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Pour UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010028300/24.

(100025113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 375.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.927.

—
Le bilan au 31 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027469/11.

(100024135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

World Trade International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.996.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 29 janvier 2010, que:

1. L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Edouard Georges de son mandat d'Administrateur, avec effet immédiat.
2. L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Jérôme Wunsch, employé privé, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
3. L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.
WORLD TRADE INTERNATIONAL S.A.
François Georges
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010027899/21.

(100024412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Bartella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.865.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BARTELLA S.A., Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010027472/12.

(100024124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Aubusson Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 84.028.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUBUSSON HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010027473/13.

(100024119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Poultry SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.436.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POULTY S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010027474/13.

(100024118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Salton S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 82.670.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027475/10.

(100024117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

**Gemini S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Gem2 Conseil S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 54.711.

Le Rapport annuel révisé au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010027491/16.

(100024072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Lux HDD Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 101.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/02/2010.

Lux HDD Holdco 1 S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010027476/12.

(100024116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Hochston S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 18.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027480/10.

(100024110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

SIC Société d'Investissements Continentale S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 25.427.

EXTRAIT

Par jugements du 11 février 2010, sur requête du Procureur d'Etat, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} chambre, a dissous et déclaré en état de liquidation les sociétés suivantes:

1. COSTRACO S.A., ayant eu son siège social à Luxembourg, 3B, Boulevard Prince Henri;
2. Florida Immobilière S.A., ayant eu son siège social à Luxembourg, 3B, Boulevard Prince Henri;
3. Société de Gestion et de Participations Financières S.A. (GEPAFIN en abrégé), ayant eu son siège social à Luxembourg, 3B, Boulevard Prince Henri;
4. S.I.C., Société d'Investissements Continentale S.A., ayant eu son siège social à Luxembourg, 3B, Boulevard Prince Henri;
5. VERLUX INVEST S.A., ayant eu son siège social à Luxembourg, 23, rue Aldringen;
6. XIPIDIS S.A., ayant eu son siège social à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

Les mêmes jugements ont nommé juge commissaire, Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné comme liquidateur Maître Vittoria DE MICHELE, Avocat à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Me Vittoria DE MICHELE
Le liquidateur

Référence de publication: 2010027798/22.

(100024708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Argousier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 125.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARGOUSIER S.A.
Fidalux
Agent domiciliataire
C. BLONDEAU
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010027482/14.

(100024105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Vatea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 125.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VATEA S.A.
Fidalux
Agent domiciliataire
C. BLONDEAU
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010027483/14.

(100024103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Vatea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 125.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VATEA S.A.
Fidalux
Agent domiciliataire
C. BLONDEAU
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010027484/14.

(100024102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Abic Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 20.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABIC HOLDING S.A.-SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010027485/12.

(100024088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Finacor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 33.421.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINACOR HOLDING S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010027486/13.

(100024083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Finacor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 33.421.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINACOR HOLDING S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010027487/13.

(100024082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Delfi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 18.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DELFI HOLDING S.A.

FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010027488/12.

(100024078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Knekt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8086 Bertrange, 34, Cité am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 129.662.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of KNEKT S.A., a company limited by shares (société anonyme), having its registered office in L-2633 Senningerberg, 2, route de Treves, Airport Center, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 129.662, incorporated by deed of the undersigned notary on June 14, 2007, published in the Mémorial C number 1750 on August 18, 2007. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 15, 2008, published in the Mémorial C number 924, on April 15, 2008.

The meeting is presided by Laurent FABBRI, employee, with professional address in Luxembourg, who appointed as secretary Sandra SCHENK, private employee, with professional address in Senningerberg. The meeting elected as scrutineer Laurent FABBRI, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

- 1.- Transfer of the registered office of the Company from L-2633 Senningerberg, 2, route de Treves, Airport Center, to L-8086 Bertrange, 34, Cite am Wenkel.
- 2.- Change of article 2, first paragraph, of the statutes.
- 3.- Verification of the existence of a sole shareholder and setting the number of directors at one.
- 4.- Resignation of two directors.
- 5.- Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from L-2633 Senningerberg, 2, route de Treves, Airport Center, to L-8086 Bertrange, 34, Cite am Wenkel.

Second resolution

As a result of the first resolution, the general shareholders' meeting unanimously resolves to amend Article 2, first paragraph of the statutes to be read as follows:

Art. 2. (first paragraph). "The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange. It may be transferred within the municipality of Bertrange by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by decision of the sole director."

Third resolution

The general meeting ascertains that the company has only one shareholder and sets the number of directors at one.

Fourth resolution

The general meeting accepts the resignation of two directors, Allan Strand OLESEN and Jakob Venø SCHOUGAARD, and grants them discharge for the execution of their mandates.

The general meeting ascertains that Claus FROEKJÆR LORENSEN is now the sole director of the company until the annual general meeting of shareholder(s) of the year 2013.

He will bind the Company by his sole signature.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand nine hundred Euros (EUR 1,900.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KNEKT S.A., avec siège social à L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves, Airport Center, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.662, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 14 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1750 le 18 août 2007. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 15 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 924 le 15 avril 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent FABBRI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHENK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent FABBRI, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves, Airport Center, vers L-8086 Bertrange, 34, Cité am Wenkel.

2.- Modification de l'article 2, alinéa premier des statuts.

3.- Constatation que la société a un associé unique et fixation du nombre des administrateurs à un.

4.- Démission de deux administrateurs.

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves, Airport Center, vers L-8086 Bertrange, 34, Cité am Wenkel.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2, alinéa premier des statuts comme suit:

Art. 2. (alinéa premier). "Le siège social est établi dans la commune de Bertrange. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Bertrange par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas."

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que la société n'a qu'un seul actionnaire et fixe le nombre d'administrateurs à un.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de deux administrateurs, Monsieur Allan Strand OLESEN et Monsieur Jakob Venø SCHOUGAARD, et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats.

L'assemblée générale constate que Monsieur Claus FROEKJAER LORENSEN est dès lors administrateur unique de la société jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2013.

La société est valablement engagée par sa seule signature.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laurent Fabbri, Sandra Schenk, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2009 LAC / 2009 / 56998. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010027546/124.

(100024133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Zenit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 56.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZENIT S.A.

Remo Alberto BACCARANI / Laura BACCARANI

Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2010027489/12.

(100024076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Stone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 93.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010027490/11.

(100024074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Detec Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.885.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DETEC HOLDING S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010027492/12.

(100024071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Arilco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8319 Olm, 2, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 71.232.

L'an deux mil dix, le vingt-deux janvier.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "ARILCO S.A." avec siège social à Steinfort, 41, rue de Koerich,

inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.232,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 30 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 821 du 04 novembre 1999,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le prédit notaire Bettingen en date du 13 septembre 2005, publiée au Mémorial C numéro 117 du 18 janvier 2006..

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe DERVILLE, administrateur de société, demeurant à Olm.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence sus-mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

Transfert du siège:

Le siège de la société est transféré à L-8319 Olm, 2, rue de l'Egalité.

Capital social:

Le capital de la société est augmenté de € 13,31 pour être porté de son montant actuel de € 30.986,69 au montant de € 31.000,- par un versement en espèces.

La réalité de cet apport a été démontrée au notaire qui le constate expressément.

Modifications statutaires:

L'assemblée constate que toutes les actions de la société sont réunies aux mains d'un seul et unique actionnaire et décide d'adapter les statuts et les pouvoirs de représentation de la société en conséquence.

D'autre part, l'assemblée décide, sans changer la forme juridique de la société, d'adopter des statuts en langue française, comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ARILCO S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Kehlen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger l'import, l'export, l'achat, la vente et le commerce en son sens le plus large de produits chimiques et accessoires pour automobiles, poids-lourds, motos, bateaux, aviation et industrie en général.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Administrateurs:

L'assemblée démissionne les administrateurs BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A. et INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A. et l'administrateur délégué Monsieur Philippe DERVILLE.

L'assemblée confirme le mandat de Monsieur Philippe DERVILLE comme administrateur unique de la société.

Le mandat de l'administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2015.

Commissaire aux comptes:

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes HMS Fiduciaire s.à r.l., publiée au Mémorial C numéro 2302 du 24 novembre 2009 et nomme en remplacement:

la société SARNIA CABINET COMPTABLE ET IMMOBILIER s.à r.l. avec siège à L-8383 Koerich, 23, rue Principale, RCSL B 128.689

Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Madame le Président lève la séance à

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. DERVILLE, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 1^{er} février 2010. Relation: CAP/2010/361. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Releveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010027545/127.

(100023980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Les Granges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.679.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LES GRANGES S.A.

Mohammed KARA / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010027493/12.

(100024070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Pallavicini Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.148.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PALLAVICINI GROUP S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010027494/12.

(100024068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

BPSG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 144.724.

Les comptes annuels au 30 Juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027495/11.

(100024067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Thermo Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 85.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THERMO LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010027497/11.

(100024062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Luxicav Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.752.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marco PAOLUCCI / Francesco Molaro

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010027498/11.

(100024061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Luxicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.337.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marco PAOLUCCI / Francesco Molaro

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010027499/11.

(100024060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Euroglobe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1336 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 94.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027502/10.

(100024057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

SIEMO Société Immobilière Européenne de Mondorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 95.452.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 janvier 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 29 janvier 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Edouard Georges s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 29 janvier 2010, les Administrateurs restants ont décidé, conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jérôme Wunsch, employé privé, né le 14 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

SIEMO, Société Immobilière Européenne de Mondorf S.A.

François Georges

Administrateur et Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2010027995/21.

(100024418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Raduga Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 24.000.000,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 147.463.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Raduga Holdings S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 3, avenue Jean-Pierre Pescatore in L-2324 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147.463 (the Company). The Company was incorporated on 21 July 2009 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1640 and dated 26 August 2009. The Company's articles of association (the Articles) were last amended on 18 September 2009 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2054 and dated 20 October 2009.

The Meeting is chaired by Philippe Cahen, residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Claudia Allatta, Lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Natalie Guelfi, Lawyer, residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company (the Shareholders) represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the Meeting, after having been signed *in varietur* by the proxy holders and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all of the 240,000 (two hundred and forty thousand) shares with a par value of USD 100 (one hundred) each representing the entirety of the issued share capital of the Company of USD 24,000,000 (twenty four million) are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here above reproduced. The attendance list, signed by the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) Waiver of the convening notice.
- (2) Amendment, renumbering and restatement of the articles of association of the Company in their entirety.
- (3) Appointment of Mr Marc Andre Zagar, Mr Jonathan Williams Courtis Searle and Mrs Irina Gofman as A directors of the Company.
- (4) Acknowledgement and acceptance of the resignation of Read S.á r.l. as statutory auditors of the Company.
- (5) Appointment of KPMG as auditor of the Company.
- (6) Miscellaneous.

First resolution

The entirety of the issued share capital of the Company being represented at the Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the Articles. As a consequence of such amendments, the Meeting further resolves to renumber and restate the Articles in their entirety, and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") under the name of "Raduga Holdings S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever or obtain any form of credit facility.

The Company may grant to the companies of the group or to its Shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law. Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the Board.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of TWENTY-FOUR MILLION US DOLLARS (24,000,000.- USD), divided into TWO HUNDRED AND FORTY THOUSAND (240,000) shares with a nominal value of ONE HUNDRED US DOLLARS (100.- USD) each, fully paid up.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the Shareholders' Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company (the Shares) may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the Shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two Directors or, if the Company has only one Director, by this Director.

The Company may issue certificates representing bearer Shares. The bearer Shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two Directors or, if the Company has only one Director, by this Director. The signature may either be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the Board. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the Board, must be filed in accordance with Article 9 § 1 of the Law

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. Transfer

Art. 7.

7.1 During the Restricted Period, except as expressly permitted by article 7.2 or required in accordance with article 7.3, a Shareholder may not transfer or otherwise dispose of or Encumber any of its Shares or any interest in any of such Shares.

7.2 A Shareholder may transfer some or all of its Shares to an Affiliate. However, if the transferee of those Shares is about to cease to be an Affiliate of the transferring Shareholder, it must without delay (and prior to it so ceasing to be

an Affiliate) (i) notify the Company and the other Shareholder that such event will occur and (ii) transfer those Shares back to the transferring Shareholder or to another Affiliate nominated by the transferring Shareholder in writing.

7.3 The restrictions contained in this clause apply to all transfers or disposals operating by law or otherwise.

7.4 Following the Restricted Period:

(a) a Shareholder may transfer any or all of its Shares to the other Shareholder; and

(b) unless article 7.2 applies, a Shareholder will be entitled to transfer or otherwise dispose of any of its Shares to a third party only if it first offers them for transfer to the other Shareholder in accordance with the procedure set out below:

(i) a Shareholder who wishes to transfer Shares (the Transferor) must give notice (a Transfer Notice) to the other Shareholder (the Remaining Shareholder). A Transfer Notice must specify the Shares which are to be disposed of (which may constitute all or part only of the Shares owned by the Transferor) (the Offered Shares), the identity of such third party, the price at which such third party is willing to acquire the Offered Shares (the Specified Price), and any other information which would be material for an acquirer of the Offered Shares;

(ii) a copy of the Transfer Notice must be served on the Company;

(iii) a Transfer Notice may not be revoked, and will remain open for a period of 60 Business Days from the date of the Transfer Notice during which the Remaining Shareholder may notify the Transferor in writing of its intention to acquire the Offered Shares;

(iv) on the expiry of the offer period referred to in subparagraph (iii) above, if a Remaining Shareholder has notified the Transferor that it wishes to purchase the Offered Shares under the same conditions offered by the third party purchaser referred in paragraph (i) above, the Remaining Shareholder will be bound to pay the Specified Price for, and to accept a transfer of, the Offered Shares and the Transferor will be bound, on payment of the Specified Price, to transfer such Offered Shares to the Remaining Shareholder; and

(v) if, within a period of 10 Business Days after the expiry of the offer period referred to in subparagraph (iii) above, the Remaining Shareholder has not notified the Transferor that it wishes to purchase the Offered Shares under the same conditions offered by the third party purchaser referred in paragraph (i) above, the Transferor may at any time within a period of 180 Calendar Days after the expiry of that period transfer the Offered Shares to the third party purchaser referred in paragraph (i) above at any price which is not less than the Specified Price.

Art. 8. If:

(a) a Transferor intends to dispose of any or all of its Shares or all of its interest in its Shares to a third party; and

(b) the Remaining Shareholder does not wish to exercise its right of first refusal under article 7.4 to acquire those Shares,

the Remaining Shareholder may, within 60 Business Days after receiving the relevant Transfer Notice, elect at its sole discretion to give a written notice (the Tag Along Notice) to the Transferor that it wishes such third party to acquire (in addition to the Offered Shares):

(i) where the Offered Shares are less than the full number of Shares owned by the Transferor, a pro rata number of the Remaining Shareholder's Shares; or

(ii) where the Offered Shares are all of the Shares owned by the Transferor, all of the Remaining Shareholder's Shares,

(a) on identical terms to those offered for the Offered Shares.

Upon receiving a Tag Along Notice, the Transferor must not dispose of any Offered Shares to a third party purchaser without first requiring such purchaser to make an offer (the Tag Along Offer) to purchase the Shares which are specified in the Tag Along Notice.

The Remaining Shareholder may accept the Tag Along Offer at any time within 60 Business Days after receiving such offer. If the Remaining Shareholder accepts the Tag Along Offer, no sale will be completed between the Transferor and the third party until the third party has completed the purchase of the Offered Shares from the Remaining Shareholder. If the Remaining Shareholder does not accept the Tag Along Offer within 60 Business Days after receiving such offer, the Transferor may at any time within a period of 180 Calendar Days after the expiry of that period transfer the Offered Shares to the third party purchaser at any price which is not less than the Specified Price.

IV. General meetings of shareholders

Decision of the sole shareholder

Art. 9. Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In particular, the following matters shall be within the exclusive competence of the Shareholder's Meeting:

a. Any Reserved Matters (as listed under clause 22);

b. Approval of the Budget;

c. Approval of any change to Budget or change in the Business Plan which will result in the Group requiring financing to a value of more than 10% of the then issued share capital of the Company during the relevant financial year;

d. Approval of the annual reports and annual accounts of the Company;

e. Appointment of the Directors;

f. Any other matters reserved by the Law or the Articles to the competence of the Shareholders' Meeting.

In case the Company has only one Shareholder, such Shareholder exercises all the powers granted to the Shareholders' Meeting.

The Shareholders' Meeting is convened by the Board. It may also be called by a request of the Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 10. The annual general meeting of Shareholders shall be held on the 3rd Tuesday of June at 04:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other Shareholders' Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the Shareholders' Meetings, unless otherwise provided herein.

A Shareholder may act at any Shareholders' Meetings by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the Shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any Shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the Form) sent by the Board, the sole Director or any two Directors, as the case may be and containing the following information:

- a) the name and address of the Shareholder;
- b) the number of Shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the Shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the Shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement: "In case of lack of indication of vote and if no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A Shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law and in article 22 of these Articles, resolutions at a Shareholders' Meeting duly convened will be passed by a simple majority of votes (corresponding to the number of the Shares held) present or represented.

Any Reserved Matters (as defined below in article 22 of this Articles), need to be approved by the Shareholders' Meeting holding at least 75% of the Shares in the Company.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any Shareholders' Meeting.

If all of the Shareholders are present or represented at a Shareholders' Meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a Shareholders' Meeting must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the Shareholders requesting to sign. In case of a sole Shareholder, these decisions are recorded in minutes.

V. Board of directors

Art. 11. The Company shall be managed by a Board composed of up to six (6) members at least who need not be Shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole Shareholder or that it is acknowledged in a Shareholders' Meeting that the Company has only one Shareholder left, the composition of the Board may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one Shareholder in the Company.

The Directors shall be elected by the Shareholders' Meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. For each 16 2/3% of Shares in the Company held by a Shareholder that Shareholder shall be entitled to

propose for nomination one Director. Each Shareholder may, by notice in writing to the Company, propose the removal or replacement of any Director nominated by it.

The term of the office of a Director may not exceed six (6) years and the Directors shall hold office until their successors are elected.

The Directors are elected by a simple majority vote of the Shares present or represented.

Any Director may be removed with or without cause by the Shareholders' Meeting. In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next Shareholders' Meeting, by observing the applicable legal prescriptions.

If any Director has an Interest in any matter to be considered or voted upon by the Board conflicting with that of the Company, the Director must disclose the existence of such Interest to the Board. The Director may not take part in the deliberations nor vote in relation to this matter. At the next following Shareholders' Meeting, before any resolution is put to vote, a special report shall be made on any transaction in which any of the Directors may have had an Interest conflicting with that of the Company.

Art. 12. The Board shall elect by simple majority vote of the Directors for one year among its members a Chairman for one year, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders. For so long as there are two Shareholders in the Company, should the Chairman be an A Director, the Secretary must be a B Director, and vice-versa. Should the Chairman be an A or B Director for a year, the Chairman for the following year must respectively be a B or A Director. No Secretary shall be appointed when a Shareholder of the Company holds the majority of the Shares. In the absence of the Chairman, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet at least once every three months and upon call by the Chairman, or two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman shall preside at all Shareholders' Meeting and of the Board, but in his absence, the Shareholders or the Board may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Written notice of any meeting of the Board and supporting documentation for the purpose of that meeting must be given to Directors at least seven Calendar Days in advance of the date foreseen for the meeting, unless in any particular case a majority of the Directors otherwise agree. This notice may be omitted if all the Directors are present or represented during the meeting and if they agree to waive such notice in writing, whether in original, by telefax, or email and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board. The notice must be accompanied by an agenda of all the business to be transacted at the meeting of the Board. Any matter not on the agenda may not be raised at the meeting unless all the Directors agree in writing. Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing, in original, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another Director as his/her proxy.

A Director may represent more than one of his/her colleagues under the condition however that at least two Directors are present at the meeting.

A meeting of the Board may consist of a conference call between Directors, some or all of whom are in different places provided that each Director who participates is able:

- (i) to hear each of the other participating Directors addressing the meeting; and
- (ii) if he/she so wishes, to address all of the other participating Directors simultaneously,

whether directly, by conference telephone or by any other form of communications equipment or by a combination of those methods. Such meeting is deemed to take place at the registered office of the Company.

The Board can deliberate or act validly only if the majority of the Directors are present or represented at a meeting of the Board.

If a meeting of the Board cannot be held because a quorum is not achieved, such meeting will be adjourned and reconvened at exactly the same place and time on the same day the following week to consider exactly the same matters. If within 30 minutes after the time when the reconvened meeting should have begun a quorum is not achieved, the reconvened meeting will be considered quorate if a minimum of 3 Directors are present, and, where the Board consists of both A Directors and B Directors, the meeting must include at least one A Director and one B Director.

If the second reconvened meeting of the Board cannot be held because an A Director and a B Director is not present or a quorum is not achieved, such meeting will be adjourned and reconvened at exactly the same place and time on the same day the following week to consider exactly the same matters. If within 30 minutes after the time when the second reconvened meeting should have begun a quorum is not achieved, the reconvened meeting will be considered quorate if a minimum of 3 Directors are present. The minutes of such meeting shall be valid if signed by either the Chairman or the Secretary.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented at such meeting and in writing. The Directors will be provided with Ballots where they shall mark their vote. In case of lack of indication of vote and if

several boxes are ticked, the Ballot shall be void. In case of tie, neither the Chairman nor the Secretary shall have a second vote or casting vote at any meeting of the Board. Any Director who attended by phone or video conference shall forward its completed ballots to the Chairman within forty-eight hours of the meeting by electronic mail enclosing a scan copy of the Ballot or by facsimile.

A resolution of the Board which is signed or approved by all the Directors will be as valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the Board duly called and constituted, provided that all Directors who are entitled to receive notice of a meeting of the Board receive a copy of the proposed resolution at least 48 hours before it is due to take effect. The resolution may be in one document or in several counterparts containing the resolutions, each signed or approved by all the Directors.

The approval of a Director to a resolution may be given by letter or fax or electronic mail.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman and the Secretary, if one has been appointed, or by the Chairman only in case no Secretary has been appointed. In the Chairman's absence, the minutes may be signed by the chairman pro tempore. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or by two Directors. In case the Board is composed of one Director only, the sole Director shall sign these documents.

Art. 14. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the Shareholders' Meeting fall within the competence of the Board. The business and activities of the Company and the Group will be managed by the board or by the relevant corporate bodies of any Group Company.

For the avoidance of doubt and without being exhaustive, the following matters shall fall within the competence of the Board:

a. approving any change in Budget or change in the Business Plan which will result in the Group requiring financing to a value of up to 10% of the then issued share capital of the Company during the relevant financial year;

b. taking any decision in the name and on behalf of the Company as Shareholder of the Operating Company, including without being exhaustive:

(i) appointing the General Director and setting the terms of his/her employment;

(ii) appointing the CFO and setting the terms of his/her employment;

(iii) taking any decision in relation to the application for a License or the prolongation of the term of a License or alter the conditions of the License;

(iv) the approval of the annual accounts and the annual report of the Operating Company,

(v) the approval of the auditors for the Operating Company;

(c) approving any matter affecting the Group not referred to in the Charter or applicable law as being in the competence of the Shareholders' Meeting, DGC Board or the General Director; and

(d) approving any transaction to which any of the Group Companies will be a party and which is not provided for by the Budget or the Business Plan.

(e) the approval of all transactions to which any of the Group Companies will be a party and the amounts of which can result in disposal of the property by such Group Company or an expenditure for an excess of the aggregate amount of EUR 400,000 (or equivalent in another currency);

In case the Company has only one Director, such Director exercises all the powers granted to the Board.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the Board. The delegation to a member of the Board shall entail the obligation for the Board to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 15. The Company will be bound by the joint signature of two (2) Directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board.

In case the Board is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole Director.

VI. Supervision of the company

Art. 16. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors (which may be Shareholders or not) or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises).

The Shareholders' Meeting shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years. If the conditions of article 69 (in combination with article 35) of the law of 19 December 2002 on the Trade and Companies Register and on the accounting and financial accounts of companies (the "Law of 19 December 2002") are met, the operations of the Company shall be supervised by one or several inde-

pendent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the Shareholders' Meeting in accordance with article 69 of the Law of 19 December 2002. The Shareholders' Meeting will determine their number, their remuneration and the term of their office.

VII. Accounting year, Balance

Art. 17. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 18. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the Board, the Shareholders' Meeting determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend. Payment of dividends shall be made to the Shareholders pro rata of their holding in the Company, at their addresses in the register of Shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VIII. Liquidation

Art. 19. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholders' Meeting effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

X. Amendment of the articles of incorporation

Art. 20. The Articles may be amended by a resolution of the Shareholders' Meeting adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

X. Applicable law

Art. 21. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

XI. Reserved Matters

Art. 22. The reserved matters shall include the following items (the Reserved Matters):

- (b) any alteration of the Articles or moving of the registered office of the Company; or
- (c) creation, issuance, purchasing, redemption, listing of on an exchange or otherwise reorganisation of the share capital of the Company; or
- (c) approval of any share option, profit sharing, or business sharing plans, or arrangements, management compensation plans, or management bonus schemes, or disposal of the whole or any substantial part of its undertaking or assets (including any material assets, or intellectual property); or
- (d) approval of a decision to dispose of or reject a License;
- (e) declaration or payment of any dividend or making any other distributions to the Shareholders; or
- (f) carrying out any amalgamation, merger, consolidation or any other solvent reorganisation;
- (g) or passing any resolution for winding up; or
- (h) applying for the appointment of a receiver or an administrator over its assets; or
- (i) reorganisation or changing materially the nature or scope of the Business; or
- (j) approve any Budget, change in the Budget or change in the Business Plan which will result in the Group requiring financing during the relevant financial year to a value of more than 50% of the then issued share capital.

XIII. Definitions

Art. 23.

A Director means a Director appointed among the persons nominated by Shareholder A.

Affiliate means, with respect to any Person:

- (a) any direct or indirect subsidiary of such Person;
- (b) any other Person that directly, or through one or more intermediaries, controls the first Person;
- (c) any other Person that is under common direct or indirect control as the first Person; and
- (d) if such Person is an individual: any member of his immediate family (including his parents, siblings, spouse (common law and otherwise) and children); any trust whose principal beneficiary is that Person or one or more members of his immediate family and any Person who is controlled by any such member or trust; and any legal entities wholly or partly owned (directly or indirectly) by that Person or one or more members of his immediate family.

Articles means the articles of association of the Company.

B Director means a Director appointed among the persons nominated by Shareholder B.

Ballot means a written document used to record the voting by the Board containing the following:

- (a) The body for the meeting of which the Ballot is issued;
- (b) The date and time of the meeting for which the Ballot is issued;
- (c) The matter put forward for voting by the Ballot;
- (d) The boxes for each voting option;
- (e) An invitation to tick the box corresponding to the option that the Director wants to approve;
- (f) Boxes with indication of the purpose of each box to insert the name of the Director voting by the Ballot, place and date of execution of the Ballot and his or her signature.

Board means the board of directors of the Company.

Broadcasting Licence means a valid licence for communication services for the purpose of television broadcasting issued by the authorised Governmental Authority of the Russian Federation allowing its holder to render communication services in the scope sufficient to independently operate the Business.

Budget means the budget of the Group as recommended by the Board of the Company approved from time to time by the Shareholders.

Business means the business of the Group which is the ownership and operation of a DTH platform for transmitting television programmes to customers in the Russian Federation (using satellite) who have been authorised to view such programs together with the associated activities.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business.

Business Plan means the business plan of the Group as recommended by the Board of the Company from time to time approved by the Shareholders.

Calendar Day means all days, including Saturday, Sunday and holidays.

CFO means the chief financial officer of the Operating Company..

Chairman means the chairman of the Board as provided in clause 12 of the Articles.

Charter means the articles of association of the Operating Company.

Company means Raduga Holdings S.A.

DGC Board means the board of directors for the time being of the Operating Company.

Director means a member of the Board.

Encumber means creating or allowing to exist or agreeing to create or agreeing to allow to exist any mortgage, charge (fixed or floating), pledge, lien, option, right to acquire, assignment by way of security, trust arrangement for the purpose of providing security or any other security interest of any kind, including retention arrangements.

Form has the meaning given to it in clause 10 of the Articles.

General Director means the chief executive officer of the Operating Company.

Governmental Authority means any executive, judicial, legislative, administrative or other federal, national, regional, state or local governmental authority, ministry, department, agency, office, organisation or authority of competent jurisdiction other than a commercial entity acting in a commercial capacity.

Group means the Company, the Operating Company and any company controlled by the Company or Operating Company from time to time; and Group Company means any of them.

Interest includes in relation to any Director any direct or indirect financial or commercial interest of the relevant Person or Affiliate arising from any existing or proposed arrangement or contract between a member of the Group on the one hand and that Director, or Affiliate thereof on the other, where such arrangement, or contract can be reasonably considered to be material in the context of the business of the Group taken as a whole; as well as any Interest of the Shareholder which proposed the appointment of such Director (if applicable).

Law means the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended

License means any authorisation, grant, permission issued by a Governmental Authority legally required to permit the receiver thereof to carry out, extend or amend any new activity.

Offered Shares has the meaning given to it in sub-clause 7.4 (b) (i).

Operating Company means DalGeoCom LLC, a limited liability company registered in the Russian Federation with its legal address at: 16, bld. 8, 3-d Mytishchinskaya street, 129626 Moscow, Russian Federation.

Person means an individual, partnership, corporation, business trust, joint stock company, trust, unincorporated association, joint venture, governmental entity or any entity with legal capacity recognised by any applicable law.

Raduga 2009 means a Russian Limited Liability Company "Raduga 2009", legal address: 16, bld. 8, 3-d Mytishchinskaya street, 129626 Moscow (Russia), registration number 1097746385901.

Remaining Shareholder has the meaning given to it in sub-clause 7.4 (b) (i).

Restricted Period means the period which starts on 29 December 2009 and ends on 31 December 2014.

Secretary means the secretary of the Board.

Shareholder A means MTG Broadcasting AB, a company registered in Sweden (registration number: 556353-2687) whose registered address is at: Skeppsborn 18, Box 2094 103 13, Stockholm, Sweden or its permitted transferee under this agreement.

Shareholder B means Continental Media S.A., a limited liability company (société anonyme) registered in Luxembourg (registration number: B150325) whose registered office is at: 3, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Shareholders means the shareholders of the Company.

Shareholders' Meeting means the general meeting of the Shareholders of the Company.

Shares means the shares of the Company.

Specified Price has the meaning given to it in sub-clause 7.4 (b) (i).

Tag Along Notice has the meaning given to it in clause 8.

Tag Along Offer has the meaning given to it in clause 8.

Transfer Notice has the meaning given to it in sub-clause 7.4 (b) (i).

Transferor has the meaning given to it in sub-clause 7.4 (b) (i).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint the following three persons as directors of the Company with immediate effect for a limited period of time, i.e. until the annual general meeting of shareholders to be held in 2015:

(i) Mr Marc Andre Zagar, born on 24 October 1965, in Strasbourg, France with professional / personal address at 10 Parons Green Lane, London SW6 4HS, England / United Kingdom, as A director;

(ii) Mr Jonathan William Courtis Searle, born on 8 May 1969 in Walton-on-Thames, England with professional / personal address at 39 Ormond Drive, Hampton, Middlesex, TW12 2TP, England / United Kingdom, as A director; and

(iii) Mrs Irina Gofman, born on 8 November 1970, in Moscow, Russia with professional / personal address at 74 Woodstock Road, London W4 1EQ, England / United Kingdom, as A director.

As a consequence of the above appointments, the board of directors of the Company will from now on be composed by the following six directors:

- Mr Marc Andre Zagar, A director;
- Mr Jonathan William Courtis Searle, A director;
- Mrs Irina Gofman, A director;
- Mr Phillippe Cahen, B director;
- Mr Anatoly Zyablitskiy, B director; and
- Mr Anatoly Sosnovskiy, B director.

Fourth resolution

The Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of Read S.a r.l. as statutory auditor of the Company as of the date hereof.

Fifth resolution

The Meeting resolves to appoint KPMG as auditor of the Company effective as of the date hereof and for a term which will expire after the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, the proxy holders of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatrième jour du mois de février.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résident à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Raduga Holdings S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.463 (la Société). La Société a été constituée le 21 Juillet 2009 en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, notaire résident à

Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1640 le 26 août 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernière date le 18 septembre 2009 en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, précité, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2054 le 20 octobre 2009

L'Assemblée est présidée par Philippe Cahen, Administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne Claudia Allatta, Avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée élit Natalie Guelfi, Juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement cités comme étant le Bureau.

Les actionnaires de la Société (l'Actionnaire Unique) représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les représentants des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexée au présent acte afin d'être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président requiert le notaire d'acter que:

I. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que la totalité des 240.000 (deux cent quarante mille) actions ayant une valeur nominale de 100 USD (cent) chacune représentant la totalité du droit de vote du capital social de la Société d'un montant de 240.000.000 USD (deux cent quarante millions) sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après. La liste de présence, signée par les Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation.
- (2) Modification, renumérotation et reformulation des statuts de la Société dans leur intégralité.
- (3) Nomination de M. Marc André Zagar, M. Jonathan William Courtis Searle et Mme Irina Gofman en tant qu'administrateurs A.
- (4) Reconnaissance et acceptation de la démission de Read S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société
- (5) Nomination de KPMG en tant que réviseur de la Société.
- (6) Divers.

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de renonciation, les Actionnaires représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier les Statuts. Suite à ces changements, l'Assemblée décide en outre de renuméroter et reformuler l'intégralité des Statuts et, dans la mesure du nécessaire, d'ajouter ou modifier tout titre des Statuts, de telle sorte qu'ils se liront désormais comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "Raduga Holdings S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois applicables et plus particulièrement par la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout Actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg). Par simple décision du Conseil d'Administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de VINGT-QUATRE MILLIONS DE DOLLARS US (24.000.000,- USD), divisé en DEUX CENT QUARANTE MILLE (240.000) actions avec une valeur nominale de CENT DOLLARS US (100,- USD) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société (les "Actions") sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des Actions nominatives, dont tout Actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux Administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul Administrateur, par celui-ci.

La Société peut émettre des certificats représentant les Actions au porteur. Ces dernières seront conformes aux critères requis par l'article 41 de la Loi et seront par conséquent signées par deux Administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul Administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du Conseil d'Administration sera déposée préalablement conformément à l'article 9, § 1 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action; si la propriété de l'Action est démembrée une Action est détenue par plusieurs personnes, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'Action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant son seul détenteur propriétaire.

III. Transfert

Art. 7.

7.1 Durant la Période de Restriction, sous réserve des dispositions expresses de l'article 7.2 ou des conditions stipulées à l'article 7.3, un Actionnaire ne peut pas transférer ses Actions ou en disposer autrement ou Grever ses Actions ou tout intérêt sur les Actions.

7.2 Un Actionnaire peut transférer tout ou partie de ses Actions à un Affilié. Toutefois, si le cessionnaire de ces Actions est sur le point de cesser d'être un Affilié de l'Actionnaire cédant, il doit sans attendre (et avant qu'il cesse d'être un Affilié) (i) notifier à la Société et à l'autre Actionnaire que cet événement va se produire et (ii) retransférer ces Actions à l'Actionnaire cédant ou à un autre Affilié désigné par écrit par l'Actionnaire cédant.

7.3 Les restrictions contenues dans cette clause s'appliquent à tous les transferts ou cessions opérés en vertu de la loi ou autrement.

7.4 A l'échéance de la Période de Restriction:

a) un Actionnaire peut transférer tout ou partie de ses Actions à l'autre Actionnaire; et

b) à moins que l'article 7.2 ne s'applique, un Actionnaire aura le droit de transférer ou de céder ses Actions à un tiers uniquement s'il les propose préalablement à l'autre Actionnaire conformément à la procédure décrite ci-dessous:

(i) un Actionnaire qui souhaite transférer ses Actions (le Cédant) doit en donner avis (un Avis de Transfert) à l'autre Actionnaire (l'Actionnaire Restant). Un Avis de Transfert doit indiquer les Actions devant être cédées (le transfert peut porter sur tout ou partie des Actions détenues par le Cédant) (les Actions Proposées), l'identité du tiers, le prix auquel le tiers souhaite acheter les Actions Proposées (le Prix Indiqué), et toute autre information pouvant être considérée comme importante par tout acquéreur des Actions Proposées;

(ii) une copie de l'Avis de Transfert doit être mise à la disposition de la Société;

(iii) un Avis de Transfert ne peut être révoqué, et restera ouvert pour une période de 60 Jours Ouvrables à compter de la date de l'Avis de Transfert pendant laquelle l'Actionnaire Restant peut donner avis par écrit au Cédant de son intention d'acquérir les Actions Proposées;

(iv) à l'expiration de la période d'offre mentionnée au sous-paragraphe (iii) ci-dessus, si un Actionnaire Restant a donné avis au Cédant de son intention d'acheter les Actions Proposées dans les mêmes conditions que celles proposées par le tiers acheteur mentionné au point (i) ci-dessus, l'Actionnaire Restant sera obligé de payer le Prix Indiqué, et d'accepter le transfert des Actions Proposées et le Cédant sera obligé, lors du paiement du Prix Indiqué, de transférer les Actions Proposées à l'Actionnaire Restant; et

(v) si, pendant une période de 10 Jours Ouvrables après l'échéance de la période d'offre mentionnée au sous-paragraphe (iii) ci-dessus, l'Actionnaire Restant n'a pas donné avis au Cédant de son intention d'acheter les Actions Proposées dans les mêmes conditions que celles proposées par le tiers acheteur mentionné au point (i) ci-dessus, le Cédant peut à tout moment pendant une période de 180 Jours Calendaires après l'expiration de cette période, transférer les Actions Proposées au tiers acquéreur mentionné au point (i) ci-dessus, à un prix qui ne peut être inférieur au Prix Indiqué.

Art. 8. Si:

- a) un Cédant souhaite céder tout ou partie de ses Actions ou de ses intérêts sur ses Actions à un tiers; et
- b) l'Actionnaire Restant ne souhaite pas exercer son droit de premier refus d'acquérir ces Actions, tel que prévu à l'article 7.4,

l'Actionnaire Restant peut, dans les 60 Jours Ouvrables à compter de la réception de l'Avis de Transfert concerné, choisir à sa seule discrétion de donner un avis écrit (l'Avis de Droit de Cession Conjointe) au Cédant l'informant qu'il souhaite que ce tiers acquière (en plus des Actions Proposées):

i) dans l'hypothèse où les Actions Proposées représentent moins que le nombre total des Actions détenues par le Cédant, un nombre proportionnel des Actions de l'Actionnaire Restant; ou

i) dans l'hypothèse où les Actions Proposées représentent l'intégralité des Actions détenues par le Cédant, toutes les Actions de l'Actionnaire Cédant,

à des conditions identiques à celles applicables aux Actions Proposées.

Lors de la réception de l'Avis de Droit de Cession Conjointe, le Cédant ne doit céder aucune des Actions Proposées à un tiers acquéreur sans demander préalablement à cet acquéreur de faire une offre (l'Offre de Droit de Cession Conjointe) d'acquérir les Actions indiquées dans l'Avis de Droit de Cession Conjointe.

L'Actionnaire Restant peut accepter l'Offre de Droit de Cession Conjointe à tout moment dans les 60 Jours Ouvrables à compter de la réception de cette offre. Si l'Actionnaire Restant accepte l'Offre de Droit de Cession Conjointe, aucune vente ne sera réalisée entre le Cédant et le tiers tant que le tiers n'aura pas accompli la procédure d'achat des Actions Proposées de l'Actionnaire Restant. Si l'Actionnaire Restant n'accepte pas l'Offre de Droit de Cession Conjointe dans les 60 Jours Ouvrables à compter de la réception de cette offre, le Cédant peut à tout moment durant une période de 180 Jours Calendaires à compter de l'expiration de cette période, transférer les Actions Proposées au tiers acquéreur à un prix qui ne peut être inférieur au Prix Indiqué.

IV. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 9. L'assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Plus particulièrement, les point suivants relèveront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale des Actionnaires:

- a) Toutes Matières Réservées (telles que spécifiées à la clause 22);
- b) L'approbation du Budget;
- c) L'approbation de toute modification du Budget ou du Plan d'Affaires ayant pour effet que le Groupe ait besoin d'un financement supérieur à 10% du capital social alors émis de la Société au cours de l'exercice financier concerné;
- d) L'approbation des rapports annuels et des comptes annuels de la Société;
- e) La nomination des Administrateurs;
- f) Toutes autres matières réservées par la Loi ou les Statuts relevant de la compétence de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Lorsque la Société compte un Actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à L'assemblée Générale.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle peut l'être également sur demande des Actionnaires représentant un dixième au moins du capital social de la Société.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le 3^{ème} mardi de juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable qui suit.

D'autres Assemblées Générales des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des Assemblées Générales des Actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des présents Statuts.

Tout Actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipements de vidéoconférence, de conférences téléphoniques ou de tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les Actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout Actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "Formulaire") envoyé par le Conseil d'Administration, l'Administrateur unique ou deux Administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes:

- a) le nom et l'adresse de l'Actionnaire;
- b) le nombre d'Actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'Actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour laquelle/lesquelles un vote est requis;
- e) une case à cocher pour chaque résolution devant être examinée;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'Actionnaire souhaite approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul". L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un Actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou l'article 22 des présents Statuts, les décisions d'une Assemblée Générale des Actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Toutes Matières Réservées (telles que définies à l'article 22 des présents Statuts) doivent être approuvées par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société détenant au moins 75% des Actions de la Société.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part à toute Assemblée Générale des Actionnaires.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une Assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les décisions prises lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les Actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un Actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

V. Conseil d'administration

Art. 11. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de six (6) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un Actionnaire unique ou que, à une Assemblée Générale des Actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un Actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire constatant l'existence de plus d'un Actionnaire dans la Société.

Les Administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Pour chaque 16 2/3% d'Action de la Société détenue par un Actionnaire, ce dernier est autorisé à proposer un Administrateur pour nomination. Chaque Actionnaire peut, par avis écrit à la Société, proposer la révocation ou le remplacement de tout Administrateur qu'il a nommé.

Les Administrateurs sont élus pour un mandat qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les Administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des Actions présentes ou représentées.

Tout Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, aux conditions prévues par la Loi.

Si un Administrateur a un Intérêt opposé à celui de la Société dans une matière sur laquelle une discussion ou un vote doivent être tenus par le Conseil d'Administration, l'Administrateur doit révéler l'existence de cet Intérêt au Conseil d'Administration. L'Administrateur ne peut pas prendre part aux délibérations ni voter sur cette matière. A la prochaine assemblée générale des Actionnaires de la Société, avant qu'une décision ne soit soumise au vote, un rapport spécial devra être fait sur toute transaction à propos de laquelle les Administrateurs peut avoir eu un Intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 12. Le Conseil d'Administration devra élire à la majorité simple des Administrateurs un président en son sein pour un an et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires. Tant qu'il y aura deux Actionnaires dans la Société, si le Président est un Administrateur A, le Secrétaire doit être un Administrateur B et vice-versa. Si le Président est un Administrateur A ou B pendant un an, l'année suivante le Président devra être un Administrateur B ou A. Aucun Secrétaire ne sera nommé si un Actionnaire de la Société détient la majorité des Action. En l'absence de Président, les autres membres du Conseil d'Administration devront désigner un autre président pro tempore qui présidera à la réunion concernée par élection à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés à ladite réunion.

Le Conseil d'Administration se réunira au moins une fois tous les trois mois et sur la convocation du Président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président présidera toutes les Assemblées Générales des Actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration; en son absence les Actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre Administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration ainsi que la documentation préparatoire seront donnés à tous les Administrateurs au moins sept Jours Calendaires avant la date prévue pour la réunion, sauf dans le cas particulier où une majorité des Administrateurs en décide autrement. Cet avis pourra être omis si tous les Administrateurs sont présents ou représentés à la réunion et s'ils acceptent de renoncer à cet avis par écrit, que ce soit par original, télécopie, ou e-mail et s'ils reconnaissent en avoir été dûment informés et avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. L'avis doit mentionner l'ordre du jour de tous les points traités à la réunion du Conseil d'Administration. Tout point qui ne figure pas à l'ordre du jour ne peut être soulevé à la réunion à moins que tous les Administrateurs donnent leur accord par écrit.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit original, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre Administrateur comme son mandataire.

Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues, à condition toutefois qu'au moins deux Administrateurs soient présents à la réunion.

Une réunion du Conseil d'Administration peut se tenir par conférence téléphonique entre les Administrateurs, certains Administrateurs ou l'ensemble des Administrateurs se trouvant en des lieux différents, à condition que chaque Administrateur qui participe à la réunion puisse:

- i) entendre les autres Administrateurs participant à la réunion; et
- ii) s'il le veut, s'adresser simultanément à tous les autres Administrateurs participant à la réunion,

que ce soit directement, par conférence téléphonique ou par toute autre forme de communication ou par une combinaison de ces méthodes. Une telle réunion est réputée se tenir au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration.

Si une réunion du Conseil d'Administration ne peut se tenir parce que le quorum n'est pas atteint, cette réunion sera reportée et reconvoquée la semaine suivante au même jour et exactement aux mêmes lieux et heures pour discuter des mêmes points. Si un quorum n'est pas atteint dans les 30 minutes à compter de l'heure à laquelle la réunion reconvoquée aurait dû débiter, la réunion reconvoquée sera considérée comme atteignant le quorum si au minimum 3 Administrateurs sont présents, et lorsque le Conseil d'Administration est composé d'Administrateurs A et B, la réunion doit comporter au moins un Administrateur A et un Administrateur B.

Si, lors de cette nouvelle réunion re-convoquée, la réunion du Conseil d'Administration ne peut pas avoir lieu parce qu'un Administrateur A et un Administrateur B ne sont pas présents, ou qu'un quorum n'est pas atteint, la réunion sera reportée et convoquée à nouveau aux mêmes lieux et heures le même jour la semaine suivante et portera exactement sur les mêmes points. Si un quorum n'est pas atteint dans les 30 minutes à compter de l'heure à laquelle la réunion reconvoquée aurait dû débiter, la réunion reconvoquée sera considérée comme atteignant le quorum si au moins 3

Administrateurs sont présents. Le procès-verbal d'une telle réunion sera valable s'il est signé soit par le Président, soit par le Secrétaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion et des voix envoyées par écrit. Les Administrateurs recevront des Bulletins de Vote sur lesquels ils indiqueront leur vote. En cas d'absence d'indication de vote et si plusieurs cases sont cochées, les Bulletins seront considérés comme nuls. En cas de partage des voix, ni le Président ni le secrétaire ne disposeront d'une deuxième voix ni d'une voix prépondérante. Tout Administrateur ayant participé par téléphone ou vidéoconférence enverra son Bulletin de Vote dûment complété au Président dans les quarante-huit heures suivant la réunion par courrier électronique, auquel le bulletin de vote dûment rempli sera joint, ou par télécopie.

Une décision du Conseil d'Administration qui est signée ou approuvée par tous les Administrateurs sera aussi valable et effective que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et constituée, à condition que tous les Administrateurs qui ont le droit de recevoir un avis d'une réunion du Conseil d'Administration reçoivent une copie des décisions proposées au moins quarante-huit heures avant leur prise d'effet prévue. La décision peut consister en un seul document ou en plusieurs exemplaires des résolutions, chacun devant être signé ou approuvé par l'ensemble des Administrateurs.

L'approbation d'une décision par un Administrateur peut être donnée par courrier, télécopie ou e-mail.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et le Secrétaire, le cas échéant, ou par le Président seul au cas où aucun Secrétaire n'a été nommé. En l'absence du Président, les procès-verbaux peuvent être signés par le Président pro tempore. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux Administrateurs. Lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera seul.

Art. 14. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus de passer ou de veiller à ce que soient passés tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration. Les affaires et les activités de la Société et du Groupe seront gérées par le Conseil d'Administration ou par les entités compétentes de toute Société du Groupe.

Afin d'éviter tout doute, les tâches suivantes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration (liste non exhaustive):

a) approbation de toute modification du Budget ou du Plan d'Affaires de la Société, ayant pour effet que le Groupe a besoin d'un financement à une valeur supérieure à 10% du capital social alors émis de la Société au cours de l'exercice financier concerné;

b) prise de décisions au nom et pour le compte de la Société en tant qu'Actionnaire de la Société Opératrice concernant notamment mais sans limitation:

(i) la nomination du Directeur Général et les conditions de son mandat;

(ii) la nomination du Directeur Financier et les conditions de son mandat;

(iii) les décisions relatives à la demande d'une License ou à la prolongation des modalités d'une License ou à la modification des conditions d'une License;

(iv) l'approbation des comptes annuels et du rapport annuel de la Société Opératrice ,

(v) l'approbation des auditeurs de la Société Opératrice;

c) approbation de tout point concernant le Groupe et non mentionné dans la Charte ou dans la loi applicable comme relevant de la compétence de l'Assemblée Générale des Actionnaires, du Conseil d'Administration de DGC ou du Directeur Général; et

d) approbation de toute transaction dans laquelle l'une quelconque des Sociétés du Groupe est partie, et non prévue au Budget ou dans le Plan d'Affaires;

e) approbation de toutes les transactions auxquelles l'une des Sociétés du Groupe est partie et des montants pouvant résulter de la cession de la propriété par l'une des Sociétés du Groupe, ou des dépenses dépassant le montant maximal de EUR 400.000 (ou l'équivalent dans une autre monnaie);

Lorsque la Société compte un seul Administrateur, il exerce tous les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, personnes associées ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 15. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

VI. Surveillance de la société

Art. 16. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes (qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires) ou, lorsque cela est requis par la loi, par un réviseur d'entreprises indépendant.

L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs mandats qui ne pourra excéder six (6) années.

Si les conditions de l'article 69 (combiné à l'article 35) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (la "Loi du 19 décembre 2002") sont remplies, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendant(s). Le(s) réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) conformément à l'article 69 de la Loi du 19 décembre 2002. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs mandats.

VII. Exercice social - Bilan

Art. 17. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux Actionnaires comme dividendes.

Le paiement de dividendes sera fait aux Actionnaires proportionnellement aux Actions qu'ils détiennent dans la Société, à l'adresse indiquée dans le registre d'Actionnaires. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VIII. Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

IX. Modification des statuts

Art. 20. Les Statuts pourront être modifiés par une Assemblée Générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 21. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

XI. Matières réservées

Art. 22. Les matières réservées (les Matières Réservées) incluront les matières qui ont pour objet de:

- a) modifier les Statuts ou déplacer le siège social de la Société; ou
- b) créer, émettre, acheter, racheter, coter sur un marché ou autrement réorganiser le capital social de la Société; ou
- c) approuver toute option d'achat d'Actions, distribution de bénéfices ou tout projet de distribution d'affaires, ou d'arrangements, ou de plan de rémunération des Administrateurs, ou de programmes de primes aux Administrateurs, ou disposer de tout ou d'une partie substantielle de ses avoirs (en ce compris tout avoir matériel ou de propriété intellectuelle); ou
- d) approuver une décision de céder ou rejeter une Licence;
- e) déclarer ou payer un dividende ou procéder à toute autre distribution aux Actionnaires; ou
- f) effectuer tout regroupement de sociétés ou toute fusion, consolidation ou toute autre réorganisation solvable;
- g) ou passer toute résolution en vue de la liquidation;
- h) demander la nomination d'un récepteur ou d'un administrateur sur ses avoirs; ou
- i) réorganiser ou changer de manière importante la nature ou l'étendue de l'Affaire; ou
- j) approuver tout Budget, toute modification du Budget ou du Plan d'Affaires de la Société, ayant pour effet que le Groupe ait besoin d'un financement à une valeur supérieure à 50% du capital social alors émis de la Société au cours de l'exercice financier concerné.

XII. Définitions

Art. 23.

Actions désigne les actions de la Société.

Action Proposée a la signification qui lui est donnée dans la sous-clause 7.4(b)(i). Actionnaire désigne les actionnaires de la Société.

Actionnaire A désigne MTG Broadcasting AB, une société de droit suédois (immatriculée sous le numéro: 556353-2687) sise au Skeppsborn 18, Box 2094 103 13, Stockholm, Suède, ou son cessionnaire autorisé en vertu du contrat.

Actionnaire B désigne Continental Media S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois (immatriculée sous le numéro: B 150325) sise au 3, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Assemblée Générale des Actionnaires désigne l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

Actionnaire Restant a la signification qui lui est donnée dans la sous-clause 7.4(b)(i).

Administrateur désigne un membre du Conseil d'Administration.

Administrateur A désigne tout Administrateur nommé parmi les personnes présentées par un Actionnaire A.

Administrateur B désigne tout Administrateur nommé parmi les personnes présentées par un Actionnaire B.

Affaire signifie l'affaire du Groupe qui est la détention et la gestion d'une plateforme DTH pour la transmission de programmes télévisés aux clients de la Fédération de Russie (utilisant le satellite) qui ont été autorisés à voir ces programmes ensemble avec les affaires associées.

Affilié signifie, en ce qui concerne une Personne:

- a) une filiale directe ou indirecte de cette Personne;
- b) une autre Personne qui contrôle directement ou au travers d'un ou plusieurs intermédiaires la première Personne;
- c) une autre personne qui est sous le contrôle direct ou indirect de la première Personne; et
- d) si cette Personne est une personne physique: tout membre de sa famille immédiate (incluant ses parents, sa fratrie, son conjoint (de droit commun ou autrement) et son(ses) enfant(s)); toute fiducie dont le bénéficiaire principal est cette Personne ou un ou plusieurs membres de sa famille immédiate et toute Personne qui est contrôlée par un tel membre ou une telle fiducie; et toute personne morale entièrement ou en partie détenue (directement ou indirectement) par cette Personne ou par un ou plusieurs membres de sa famille immédiate.

Autorité Gouvernementale signifie toute autorité gouvernementale exécutive, judiciaire, législative, administrative qu'elle soit fédérale, nationale, régionale, étatique ou locale, ainsi que tout ministère, département, agence, office, organisation ou autorité ayant compétence juridictionnelle autre qu'une entité commerciale agissant en sa capacité commerciale.

Avis de Droit de Cession Conjointe a la signification qui lui est conférée dans la clause 8.

Avis de Transfert a la signification qui lui est conférée dans la sous-clause 7.4(b)(i).

Budget désigne le budget du Groupe tel que recommandé par le Conseil d'Administration de la Société approuvé à tout moment par les Actionnaires.

Bulletin de Vote désigne un document écrit utilisé pour enregistrer les votes du Conseil d'Administration contenant les éléments suivants:

- (a) l'entité pour la réunion de laquelle le Bulletin de Vote est émis;
- (b) la date et l'heure de la réunion pour laquelle le bulletin de vote est émis;
- (c) les sujets sur lesquels le vote est organisé;
- (d) les cases à cocher pour chacune des options de vote;
- (e) une invitation à cocher la case correspondant à l'option de vote que l'Administrateur souhaite approuver;
- (f) des cases à cocher avec une indication de la raison de chaque case et l'indication du nom de l'Administrateur qui utilise le Bulletin de Vote, la date et le lieu de signature du bulletin ainsi que sa signature.

Cédant a la signification qui lui est conférée dans la sous-clause 7.4(b)(i).

Charte désigne les statuts de la Société Opératrice.

Conseil d'Administration désigne le conseil d'administration de la Société.

Conseil DGC désigne le conseil d'administration actuel de la Société Opératrice.

Directeur Financier désigne le directeur financier de la Société Opératrice.

Directeur Général désigne le directeur exécutif général de la Société Opératrice.

Formulaire a la signification qui lui est donnée à la clause 10 des Statuts.

Grever signifie créer ou permettre l'existence ou accepter de créer ou accepter de permettre l'existence de toute hypothèque, charge (fixe ou variable), gage, obligation, option, droit d'acquérir, assignation par voie de sécurités, arrangements fiduciaire ayant l'objet la mise à disposition de sécurité ou tout autre intérêt sécuritaire de tout ordre, incluant des arrangements de rétentions.

Groupe signifie la Société, la Société Opératrice et toute société contrôlée par la Société ou la Société Opératrice à tout moment, et Société du Groupe signifie l'une d'elle.

Jour Calendaire signifie tous les jours de la semaine incluant le samedi et le dimanche et les périodes de vacances.

Jour Ouvrable désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) auquel les banques sont généralement ouvertes au Luxembourg pour les activités normales.

Intérêt inclut, en ce qui concerne tout Administrateur, tout intérêt financier ou commercial direct ou indirect de la Personne concernée ou Affilié survenant de tout accord existant ou proposé ou contrat entre un membre du Groupe d'une part et cet Administrateur, ou Affilié de l'autre, et cet accord, ou ce contrat peut être raisonnablement considéré comme important dans le contexte de l'affaire du Groupe pris dans son ensemble; de même tout Intérêt de l'Actionnaire qui propose la nomination d'un tel Administrateur (le cas échéant).

Loi désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Licence désigne toute autorisation, affectation, permission émise par une autorité gouvernementale, requise par la loi pour permettre à son bénéficiaire d'exercer, développer ou modifier toute nouvelle activité.

Licence de Radiodiffusion signifie une licence de services de communication valable dans le but d'une diffusion télévisée émise par l'Autorité Gouvernementale autorisée de la Fédération de Russie permettant à son détenteur de rendre des services de communication d'une étendue suffisante pour gérer indépendamment l'Affaire.

Offre de Droit de Cession Conjointe a la signification qui lui est conférée dans la clause 8.

Période de Restriction signifie la période qui débute le 29 décembre 2009 et se termine le 31 décembre 2014.

Personne signifie un individu, partenariat, société, fiducie commerciale, société par Action, fiducie, association sans personnalité morale, coentreprise, entité gouvernementale ou toute autre entité ayant la personnalité morale reconnue par le droit applicable.

Plan d'Affaires signifie le plan d'affaires du Groupe tel que recommandé par le Conseil d'Administration de la Société à tout moment par les Actionnaires.

Président désigne le président du Conseil d'Administration conformément à la clause 12 des Statuts.

Prix Indiqué a la signification qui lui est conférée dans la sous-clause 7.4(b)(i).

Raduga 2009 désigne la société russe "Raduga 2009", dont l'adresse est sise au 16, bld. 8, 3-d Mytishchinskaya Street, 129626 Moscou, Fédération de Russie, immatriculée sous le numéro 1097746385901.

Secrétaire désigne le secrétaire du Conseil d'Administration. Société désigne Raduga Holdings S.A.

Société Opératrice signifie DalGeoCom LLC, une société à responsabilité limitée de droit russe ayant son siège social au 16, bld. 8, 3-d Mytishchinskaya Street, 129626 Moscou, Fédération de Russie.

Statuts désigne les statuts de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer les trois personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat et pour une période limitée, i.e. jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle en 2015.

(i) M. Marc André Zagar, né le 24 octobre 1965, à Strasbourg, France ayant son adresse professionnelle au 10 Parsons Green Lane, Londres SW6 4HS, Angleterre / Royaume-Uni, en tant qu'administrateur A;

(ii) M. Jonathan William Courtis Searle, né le 8 mai 1969 à Walton-on-Thames, Royaume-Uni ayant son adresse professionnelle au 39 Ormond Drive, Hampton, Middlesex, TW12 2TP, Angleterre / Royaume-Uni, en tant qu'administrateur A; et

(iii) Mme Irina Gofman, née le on 8 novembre 1970, à Moscou, Russie, ayant son adresse professionnelle au 74 Woodstock Road, Londres W4 1EQ, Angleterre / Royaume-Uni, en tant qu'administrateur A .

En conséquence des nominations ci-dessus, le conseil d'administration de la Société sera désormais composé des six administrateurs suivants:

- M. Marc André Zagar, administrateur A;
- M. Jonathan William Courtis Searle, administrateur A;
- Mme Irina Gofman, administrateur A;
- M. Philippe Cahen, administrateur B;
- M. Anatoly Zyablitskiy, administrateur B; et
- M. Anatoly Sosnovskiy, administrateur B.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître et d'accepter la démission de Read S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer KPMG en tant que réviseur de la Société avec effet à la date de ce jour et pour un terme qui expirera après la tenue de l'assemblée générale des actionnaires en 2015.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: P. CAHEN, C. ALLATTA, N. GUELFY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 février 2010. Relation: LAC/2010/5931. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Référence de publication: 2010027553/1008.

(100024211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

C.G.R.H. s.à.r.l. (Conseil en gestion des ressources humaines), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8215 Mamer, 11, rue Bellevue.

R.C.S. Luxembourg B 49.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027503/10.

(100024055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Xenia Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 39, rue Saint Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 77.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027505/10.

(100024052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Sherwin-Williams Coatings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.412.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of February.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

The board of managers of the Company, here represented by Hassane DIABATE, attorney-at-law and having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and whose copy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it with the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

1) The Company "Sherwin-Williams Coatings S.à r.l.", having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B148412, was incorpo-

rated by a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg on September 28, 2009, published in the Memorial C on October 21, 2009 number 2068 (the "Company").

II) According to article 6 of the articles of association, the issued capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Furthermore, according to article 6 of the articles of association of the Company, the Company has an authorized capital of one hundred million euros (EUR 100,000,000.-) represented by one hundred million (100,000,000.-) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is authorised to issue further shares, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring five (5) years after the date of publication of the respective authorisation given to the Company's management in this respect.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares from time to time.

When the sole manager or, as the case may be, the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend article 6 in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of the articles of association.

III) Pursuant to this authorization, the board of managers has decided on February 5, 2010:

- to increase the capital of the Company by an amount of forty thousand euros (EUR 40,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to fifty-two thousand five hundred euros (EUR 52,500.-) by the issuance of forty thousand (40,000) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares");

- to approve (i) the subscription by the existing sole shareholder of the Company, Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B148400, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, of all the New Shares, and (ii) the full payment thereof by means of a contribution in cash for an aggregate value of forty thousand euros (EUR 40,000.-); as has been duly evidenced by a certificate from the Company's account bank to the Company's board of managers.

IV) As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company will now read as follows:

Art. 6. "The Company's issued corporate share capital is fixed at fifty-two thousand five hundred euros (EUR 52,500.-) represented by fifty-two thousand five hundred (52,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all entirely subscribed and paid up. (...)"

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 1,100 (one thousand one hundred euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, last name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille dix, le huit février.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Le conseil de gérance de la Société, ici représenté par Hassane DIABATE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé dont la copie, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La Société "Sherwin-Williams Coatings S.à r.l.", avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148412, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné résidant à Luxembourg en date du 28 septembre 2009 publié au Mémorial C le 21 octobre 2009 numéro 2068 (la "Société").

II) Selon l'article 6 des statuts de la Société, le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

De plus, selon l'article 6 des statuts de la Société, la Société a un capital autorisé de cent millions d'euros (EUR 100.000.000), représenté par cent millions (100.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales, avec ou sans prime d'émission, afin d'amener le capital total de la Société au capital total autorisé de la Société en tout ou en partie de temps à autre de manière discrétionnaire et d'accepter des souscriptions pour de telles parts sociales dans une période expirant cinq (5) ans après la date de publication de l'autorisation respective donnée à la gérance de la Société à ce sujet.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des parts sociales.

Si le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux provisions ci-avant, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches afin de modifier l'article 6 pour acter cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de tel changement en concordance avec la loi.

La durée de cette autorisation pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces statuts.

III) En exécution des pouvoirs qui lui sont conférés par les stipulations susmentionnées, le conseil de gérance a décidé le 5 février 2010:

- de procéder à une augmentation de capital à concurrence de quarante mille euros (EUR 40.000) pour porter son montant actuel douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cinquante-deux mille cinq cents (EUR 52.500) par l'émission de quarante mille (40.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Nouvelles Parts");

- d'approuver la souscription par l'associé unique actuel de la Société, Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148400, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, de toutes les Nouvelles Parts, ainsi que la libération intégrale de celles-ci par un apport en espèces pour un montant total de quarante mille euros (EUR 40.000); comme il a été prouvé au conseil de gérance par production d'un certificat bancaire.

IV) A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social émis de la Société est fixé cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500) représenté par cinquante-deux mille cinq cents (52.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. (...)"

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ EUR 1.100 (mille cent euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Diabate, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2010. LAC/2010/6499. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010027552/127.

(100024497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

FLOBONA Co Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 99.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027506/10.

(100024051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Wormer-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5481 Wormeldange, 27, rue du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 50.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WORMER-SERVICES S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010027507/12.

(100024046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Upper Green S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 21, rue Saint-Ulrich.
R.C.S. Luxembourg B 79.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UPPER GREEN S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010027508/12.

(100024045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Luxicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 30.337.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 janvier 2010 à 11.00 heures au siège social

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Marco Bus, M. Claude Defendi, M. Marco Paolucci et M. Francesco Molaro pour un an.

Conseil d'Administration:

Marco BUS, Société Européenne de Banque, 19-21, Bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur

Claude DEFENDI, Sanpaolo Bank, 8 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur

Marco PAOLUCCI, Société Européenne de Banque, 19-21, Bd. du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Administrateur

Francesco MOLARO, Société Européenne de Banque, 19-21, Bd. du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Administrateur

Réviseur d'entreprises

L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'entreprise Ernst & Young, 7 parc d'Activités Syrdall, L- 5365 Munsbach pour un an.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marco PAOLUCCI / Francesco Molaro
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010028373/24.

(100024881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

SDP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale.

R.C.S. Luxembourg B 132.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SDP 1 S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010027509/12.

(100024044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Philophon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3280 Bettembourg, 10, rue Sigefroi.

R.C.S. Luxembourg B 129.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PHILOPHON S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010027510/12.

(100024043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Optique Schaefers Lucien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 38, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPTIQUE SCHAEFERS LUCIEN S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010027511/12.

(100024042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Sensata Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 114.569.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 12 février 2010

En date du 12 février 2010, l'Assemblée Générale de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer ERNST & YOUNG SA, une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que commissaire de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2008 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.
Sensata Management Company S.A.
Signature

Référence de publication: 2010027698/18.

(100024167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Floresta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 109.521.

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Floresta S.à r.l.", ayant son siège social à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 109.521, constituée suivant acte reçu en date du 30 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1140 du 11 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Me Simone RETTER, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision à prendre à propos de la dissolution de la Société;
2. Désignation d'un liquidateur et délimitation de ses pouvoirs.
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

Me Simone RETTER, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. RETTER, H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53627. Reçu douze euros (12.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010027588/56.

(100024336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Nouvelle Radiocom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 66.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOUVELLE RADIOCOM S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010027512/12.

(100024039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Neptune Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEPTUNE Immobilier

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010027513/13.

(100024038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.400.

In the year two thousand ten, on the eighth day of February.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

The board of managers of the Company, here represented by Hassane DIABATE, attorney-at-law and having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and whose copy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it with the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The Company "Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l.", having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B148400, was incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg on September 28, 2009, published in the Mémorial C on October 21, 2009 number 2069 (the "Company").

II) According to article 6 of the articles of association, the issued capital of the Company is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Furthermore, according to article 6 of the articles of association of the Company, the Company has an authorized capital of one hundred million euros (EUR 100,000,000.-) represented by one hundred million (100,000,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is authorised to issue further shares, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring five (5) years after the date of publication of the respective authorisation given to the Company's management in this respect.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares from time to time.

When the sole manager or, as the case may be, the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend article 6 in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of the articles of association.

III) Pursuant to this authorization, the board of managers has decided on February 5, 2010:

- to increase the capital of the Company by an amount of forty thousand euros (EUR 40,000.-) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) to fifty-five thousand euros (EUR 55,000.-) by the issuance of forty thousand (40,000) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares");

- to approve (i) the subscription by the existing sole shareholder of the Company The Sherwin-Williams Company, a corporation formed and existing under the laws of the State of Ohio, USA, with registered office at 101 Prospect Avenue, N.W. Cleveland, Ohio 44115, USA registered with the Secretary of State of Ohio under Charter number 8027, of all the New Shares, and (ii) the full payment thereof by means of a contribution in cash for an aggregate value of forty thousand euros (EUR 40,000.-); as has been duly evidenced by a certificate from the Company's account bank to the Company's board of managers.

IV) As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company will now read as follows:

Art. 6. "The Company's issued corporate share capital is fixed at fifty-five thousand euros (EUR 55,000.-) represented by fifty-five thousand (55,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all entirely subscribed and paid up. (...)"

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 1,100 (one thousand one hundred euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, last name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille dix, le huit février

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Le conseil de gérance de la Société, ici représenté par Hassane DIABATE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé dont la copie, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La Société "Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l.", avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148400, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné résidant à Luxembourg en date du 28 septembre 2009 publié au Mémorial C le 21 octobre 2009 numéro 2069 (la "Société").

II) Selon l'article 6 des statuts de la Société, le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

De plus, selon l'article 6 des statuts de la Société, la Société a un capital autorisé de cent millions d'euros (EUR 100.000.000), représenté par cent millions (100.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales, avec ou sans prime d'émission, afin d'amener le capital total de la Société au capital total autorisé de la Société en tout ou en partie de temps à autre de manière discrétionnaire et d'accepter des souscriptions pour de telles parts sociales dans une période expirant cinq (5) ans après la date de publication de l'autorisation respective donnée à la gérance de la Société à ce sujet.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des parts sociales.

Si le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux provisions ci-avant, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches afin de modifier l'article 6 pour acter cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de tel changement en concordance avec la loi.

La durée de cette autorisation pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces statuts.

III) En exécution des pouvoirs qui lui sont conférés par les stipulations susmentionnées, le conseil de gérance a décidé le 5 février 2010:

- de procéder à une augmentation de capital à concurrence de quarante mille euros (EUR 40.000) pour porter son montant actuel quinze mille euros (EUR 15.000) à cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000) par l'émission de quarante mille (40.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Nouvelles Parts");

- d'approuver la souscription par l'associé unique actuel de la Société - The Sherwin-Williams Company, une 'Corporation' constituée et opérant sous le droit de l'Etat d'Ohio, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du 'Secretary of State of Ohio' sous le numéro d'immatriculation 8027 ayant son siège social au 101 Prospect Avenue, N.W. Cleveland, Ohio 44115, Etats-Unis d'Amérique, de toutes les Nouvelles Parts, ainsi que la libération intégrale de celles-ci par un apport en espèces pour un montant total de quarante mille euros (EUR 40.000); comme il a été prouvé au conseil de gérance par production d'un certificat bancaire.

IV) A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000) représenté par cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. (...)"

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ EUR 1.100 (mille cent euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Diabate, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2010. LAC/2010/6498. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010027551/125.

(100024454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Marc Pesch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4955 Bascharage, 10, rue des Lilas.

R.C.S. Luxembourg B 112.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Marc Pesch S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010027515/12.

(100024036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Laboratoire Dentaire Marc Mullenbach, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1649 Luxembourg, 6, rue Jean Gutenberg.
R.C.S. Luxembourg B 71.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABORATOIRE DENTAIRE MARC MULLENBACH, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010027516/12.

(100024035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Thamaniah S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 36.980.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2010

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de la société A.T.T.C. MANAGEMENT S.à.r.l., la société A.T.T.C. SERVICES S.à.r.l. et M. Edward Patteet, démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2011.

2. M. Marc Besch, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société A.T.T.C. CONTROL S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2011.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 12 février 2010.

Certifié sincère et conforme
Pour THAMANIAH S.A.
A. Geurts / F. Mignon
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010027754/25.

(100024656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

CORPUS SIREO Investment Residential No. 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.921.

AUFLÖSUNG

Im Jahr zweitausendundneun, den einunddreissigsten Dezember,

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Joseph Elvinger mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

erschien CORPUS SIREO Investment Residential No.1 GmbH, eine unter deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit begrenzter Haftung, mit Amtssitz in der Aachener Straße 186, 50931 Köln, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichtes Köln unter der Nummer HRB 66701 (der „Alleinige Gesellschafter“), hier vertreten durch Maître

Carole Winandy, maître en droit, mit Wohnsitz in Luxemburg, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht vom 22. Dezember 2009, die vom Bevollmächtigten und vom unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet wird und der gegenwärtigen Urkunde angeheftet bleibt um zusammen einregistriert zu werden, als einziger Gesellschafter der CORPUS SIREO Investment Residential No. 20 S.à r.l., eine unter luxemburgischem Recht gegründete société à responsabilité limitée, mit Amtssitz in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg unter der Nummer B 131 921, gegründet am 16. August 2007 durch eine von Notar Maître Martine Schaeffer, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, aufgenommene Urkunde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations („Mémorial“) Nummer 2408 am 24. Oktober 2007. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt durch Urkunde von Notar Maître Martine Schaeffer, obengenannt, am 9. November 2007, veröffentlicht im Mémorial Nummer 3015 am 28. Dezember 2007 abgeändert.

Die Erscheinende erklärte und ersuchte den Notar folgendes zu beurkunden:

A. Dass das gezeichnete Gesellschaftskapital sich derzeit auf zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500) beläuft, eingeteilt in fünfundzwanzig (25) Anteile mit einem Nennwert von je fünfhundert Euro (€ 500) (die „Anteile“).

B. Dass der Alleinige Gesellschafter erklärt vollständige Kenntnis der Satzung und der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

C. Dass der Alleinige Gesellschafter der einzige Inhaber aller ausgegebenen Anteile der Gesellschaft ist und, dass der Alleinige Gesellschafter als einziger Inhaber davon ausdrücklich erklärt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

D. Dass der Alleinige Gesellschafter die Aktiva und Passiva der Gesellschaft anerkennt, die gesamten, zum Zeitpunkt dieser Urkunde bekannten und unbekannt, Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft übernimmt und, dass die Liquidation der Gesellschaft unbeschadet abgeschlossen wird da der Alleinige Gesellschafter das gesamte Passiva übernimmt.

E. Dass das Gesellschafterregister der aufgelösten Gesellschaft gestrichen wird.

F. Dass der Alleinige Gesellschafter erklärt den Jahresabschluss der Gesellschaft für das Geschäftsjahr beginnend am 1. Januar 2009 und beendet als Resultat der Auflösung der Gesellschaft am obengenannten Datum anzunehmen.

G. Dass der Alleinige Gesellschafter entscheidet jedes Mitglied der Geschäftsführung aufgrund der guten Durchführung seiner Pflichten bis zum Datum dieser Urkunde komplett zu entlasten.

H. Dass die gesamten Unterlagen und Dokumente der Gesellschaft während eines Zeitraums von mindestens fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: CORPUS SIREO Asset Management GmbH, Legal Affairs, Jahnstraße 64, 63150 Heusenstamm, Deutschland.

Kosten

Der Betrag, der von der Gesellschaft aufgrund dieser Abänderung zu tragenden, Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten in jeder Form, wird auf ein tausend drei hundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, daß auf Ersuchen der vorerwähnten Parteien dieses Protokoll in Deutsch abgefasst wurde.

Niedergeschrieben in Luxemburg am oben angegebenen Tag.

Nach Verlesung dieses Dokuments in Anwesenheit der oben benannten Parteien, hat der Bevollmächtigte gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: C. WINANDY, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 06 janvier 2010. Relation: LAC/2010/768. Reçu soixante quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR COPIE conforme à l'original.

Luxembourg, le 18 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010027560/58.

(100024494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Elhena, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 87.137.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 1^{er} février 2010.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010027615/13.

(100024018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Warehouse & Office Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.954.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010029030/10.

(100025436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

In the year two thousand nine,
on the thirtieth of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "SPOTIFY TECHNOLOGY S.A.", (hereinafter the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123052, incorporated formerly under the name of "SPOTIFY TECHNOLOGY S.à r.l.", pursuant to a deed of the undersigned notary, on 27 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 260 of 27 February 2007.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 7th of October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2123, dated 29th October 2009,

The Meeting is opened at 5.00 pm, with Mr. Olivier Kuchly, employee, residing in Luxembourg, in the Chair.

The Chairman designates as Secretary Ms. Caroline Guillaume, employee, residing in Luxembourg.

The Meeting designates as scrutineer Mr. Christophe Jasica, employee, residing in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- the present Meeting was duly convened by convening notices sent to all registered shareholders of the Company, on 21 December 2009, in accordance with the Company's articles of incorporation and the law;

- all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. Said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with the deed;

- pursuant to said attendance list it appears, that out of two million two hundred and fifty-one thousand six hundred and eight (2,251,608) registered shares in issue, all two million two hundred and fifty-one thousand six hundred and eight (2,251,608) registered shares are present or represented at the present Meeting.

- the present Meeting is thereupon duly regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two thousand nine hundred and sixty-two point six hundred and fifty euro (EUR 2,962.650) so as to raise it from its present amount of fifty-six thousand two hundred and ninety point two hundred euro (EUR 56,290.200) to fifty-nine thousand two hundred and fifty-two point eight hundred and fifty euro (EUR 59,252.850) subject to payment of a share premium amounting to eleven million five hundred and seventy-six thousand fifteen point five hundred seventy-four euro (EUR 11,576,015.574).

2 To issue one hundred and eighteen thousand five hundred and six (118 506) new shares with a nominal value of zero point zero twenty-five euro (EUR 0.025), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares following the attached subscription list and to accept full payment in cash with respect to the nominal value of the share together with the share premium amounting to eleven million five hundred and seventy-eight thousand nine hundred and seventy-eight point two hundred and twenty-four euro (EUR 11,578,978.224).

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect such change.

5 To appoint new class B director.

After having duly considered each item on the agenda, the Meeting requests the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVED to increase the corporate capital of the Company by an amount of two thousand nine hundred and sixty-two point six hundred and fifty euro (EUR 2,962.650) so as to raise it from its present amount of fifty-six thousand two hundred and ninety point two hundred euro (EUR 56,290.200) to fifty-nine thousand two hundred and fifty-two point eight hundred and fifty euro (EUR 59,252.850) subject to payment of a share premium amounting to eleven million five hundred and seventy-six thousand fifteen point five hundred seventy-four euro (EUR 11,576,015.574).

The above resolution was passed at the following majority votes:

For: 2,232,043

Against: 0

Abstain: 19,565

Second resolution

The Meeting RESOLVED to issue one hundred and eighteen thousand five hundred and six (118 506) new shares with a nominal value of zero point zero twenty-five euro (EUR 0.025), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

The above resolution was passed at the following majority votes:

For: 2,232,043

Against: 0

Abstain: 19,565

Third resolution

The Meeting acknowledged that the current shareholders have, to the extent necessary, waived their preferential subscription right to subscribe to the new shares and RESOLVED to accept to the subscription of all one hundred and eighteen thousand five hundred and six (118,506) new shares with a nominal value of zero point zero twenty-five euro (EUR 0.025), following the here attached subscription list.

The above resolution was passed at the following majority votes:

For: 2,232,043

Against: 0

Abstain: 19,565

Said list, after having been signed "ne varietur" by all the members of the Board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with it.

Subscription - Payment

The aggregate amount of eleven million five hundred and seventy-eight thousand nine hundred and seventy-eight point two hundred and twenty-four euro (EUR 11,578,978.224) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary, who expressly states this.

Thereupon, the Meeting RESOLVED to accept said subscriptions and payments, as indicated in the prementioned subscription list, to allot the one hundred and eighteen thousand five hundred and six (118,506) new shares to the same subscribers and to allocate the amount of two thousand nine hundred and sixty-two point six hundred and fifty euro (EUR 2,962.650) to the share capital and the amount of eleven million five hundred and seventy-six thousand fifteen point five hundred seventy-four euro (EUR 11,576,015.574) to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Meeting RESOLVED to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at fifty-nine thousand two hundred and fifty-two point eight hundred and fifty euro (EUR 59,252.850) divided into two million three hundred and seventy thousand one hundred and fourteen (2,370,114) shares having a nominal value of zero point zero twenty-five euro (EUR 0.025) each."

The above resolution was passed at the following majority votes:

For: 2,232,043

Against: 0

Abstain: 19,565

Fifth resolution

The Meeting resolved to appoint as new B Director until the annual shareholders meeting that will be held during the year 2010:

- Mr Sean Parker, company director, born in Washington D.C. (United States of America), on 03 December 1979, with professional address at 1 Letterman Drive, Building C, Suite 420, San Francisco, CA 94129, USA.

The above resolution was passed at the following majority votes:

For: 2,213,719

Against: 18,324

Abstain: 19,565

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at five thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed at 5.30 p.m..

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; upon the request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,
le trente décembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de "SPOTIFY TECHNOLOGY S.A.", (ci-après la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123052, constituée originairement sous la dénomination de "SPOTIFY TECHNOLOGY S.à r.l.", suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 260 du 27 février 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour, la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 octobre 2009, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 octobre 2009, numéro 2123.

La séance est ouverte à 17.00 heures avec Monsieur Olivier Kuchly, employé privé, demeurant à Luxembourg, en tant que Président.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Caroline Guillaume, employé privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Christophe Jasica, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

- la présente assemblée générale a été dûment convoquée par avis de convocation envoyés à tous les actionnaires nominatifs de la Société en date du 21 décembre 2009 en conformité avec les statuts de la Société et la loi;

- tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par le bureau de l'Assemblée et par le notaire. Ladite liste ainsi que les procurations signées "ne varietur" seront enregistrées avec le présent acte;

- il apparaît de la liste de présence mentionnée ci-avant, que sur deux millions deux cent cinquante et un mille six cent huit (2.251.608) actions nominatives en circulation, toutes les deux millions deux cent cinquante et un mille six cent huit (2.251.608) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

- la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux mille deux cent soixante-deux virgule six cent cinquante euro (2'962.650 EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-dix

virgule deux cents euros (56'290,200 EUR) à cinquante-neuf mille deux cent cinquante-deux virgule huit cent cinquante euros (59'252,850 EUR) moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de onze millions cinq cent soixante-seize mille quinze virgule cinq cent soixante-quatorze euros (11'576'015,574 EUR).

2 Émission de cent dix-huit mille cinq cent six (118'506) nouvelles actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euro (0,025 EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions suivant la liste des souscripteurs ci-jointe et acceptation de la libération intégrale en numéraire en ce qui concerne la valeur nominale de l'action, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze millions cinq cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-dix-huit virgule deux cent vingt-quatre euros (11'578'978,224 EUR).

4 Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter ce changement.

5 Nomination d'un nouvel administrateur de catégorie B.

Après avoir dûment examiné chaque élément à l'ordre du jour, l'assemblée requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée a DECIDÉ d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de deux mille neuf cent soixante-deux virgule six cent cinquante euros (2'962.650 EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante-six mille deux cent quatre-vingt-dix virgule deux cent euros (56'290,200 EUR) à un montant de cinquante-neuf mille deux cent cinquante-deux virgule huit cent cinquante euros (59'252,850 EUR) moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de onze millions cinq cent soixante-seize mille quinze virgule cinq cent soixante-quatorze euros (11'576'015,574 EUR).

La résolution ci-dessus a été adoptée à la majorité des votes suivante:

Pour: 2,232,043

Contre: 0

Abstention: 19,565

Deuxième résolution

L'Assemblée a DECIDÉ d'émettre cent dix-huit mille cinq cent six (118'506) nouvelles actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euro (0,025 EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour des présentes résolutions

La résolution ci-dessus a été adoptée à la majorité des votes suivante:

Pour: 2,232,043

Contre: 0

Abstention: 19,565

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte que les actionnaires existants ont renoncé dans la mesure nécessaire à leurs droits préférentiels de souscription leur permettant de souscrire ces nouvelles actions et a DECIDÉ d'accepter la souscription de ces cent dix-huit mille cinq cent six (118'506) nouvelles actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euro (0,025 EUR) chacune, suivant la liste de souscription en annexe.

Ladite liste de souscription, après avoir été signée "ne varietur" par tous les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

La résolution ci-dessus a été adoptée à la majorité des votes suivante:

Pour: 2,232,043

Contre: 0

Abstention: 19,565

Souscription et Paiement

Le montant total de onze millions cinq cent soixante-dix-huit mille neuf cent soixante-dix-huit virgule deux cent vingt-quatre euros (11'578'978,224 EUR) est à dés à présent à la libre disposition de la société, la preuve de ce montant a été apportée au notaire instrumentant qui la constate expressément.

Ensuite l'Assemblée a DECIDÉ d'accepter lesdites souscriptions et libérations, comme indiquées dans la liste de souscription prémentionnée, d'attribuer les cent dix-huit mille cinq cent six (118'506) nouvelles actions auxdits souscripteurs et d'allouer le montant de deux mille neuf cent soixante-deux virgule six cent cinquante euros (2'962.650 EUR) au capital social souscrit et le montant de onze millions cinq cent soixante-seize mille quinze virgule cinq cent soixante-quatorze euros (11'576'015,574 EUR) au compte prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Assemblée a DECIDÉ de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital social. "Le capital social est fixé à cinquante-neuf mille deux cent cinquante-deux virgule huit cent cinquante euros (59'252,850 EUR) divisé en deux millions trois cent soixante-dix mille cent quatorze (2'370'114) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR) chacune."

La résolution ci-dessus a été adoptée à la majorité des votes suivante:

Pour: 2,232,043

Contre: 0

Abstention: 19,565

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer en tant que nouvel administrateur de catégorie B et ce jusque l'assemblée qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Sean Parker, administrateur de société, né à Washington D.C. (Etats-Unis d'Amérique), le 03 décembre 1979, avec adresse professionnelle au 1 Letterman Drive, Building C, Suite 420, San Francisco, CA 94129, USA,

La résolution ci-dessus a été adoptée à la majorité des votes suivante:

Pour: 2,213,719

Contre: 18,324

Abstention: 19,565

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président clôture l'Assemblée à 17.30 heures.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. KUCHLY, C. GUILLAUME, C. JASICA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 janvier 2010. Relation: EAC/2010/228. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010027550/232.

(100024447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Severn Holding Co. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 34.644.

En date du 30 décembre 2009, l'assemblée générale a nommé comme commissaire aux comptes, Lex Benoy avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010026810/14.

(100023296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.